

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>7 mai 2018</b>
---

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre  
 District No 2 - Madame Anabel Vachon  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 9 avril 2018
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer - avril 2018
  - 5.2 Embauche d'une ressource cadre aux travaux publics
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Permis de réunion
    - 7.1.1 Terrain de balle et Parc Oasis
    - 7.1.2 Feu de la St-Jean
    - 7.1.3 Show de bleue & Grande démolition
    - 7.1.4 Mardis de la Culture
  - 7.2 Embauche coordonnateur soccer
  - 7.3 Embauche coordonnateur terrain de jeux
  - 7.4 Embauche animateurs terrain de jeux

- 7.5 Autorisation Show de bleue, Grande démolition et Grande cochonnerie
- 7.6 Acceptation rapport financier de la Bouquinerie
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Oriflammes
- 9. URBANISME
  - 9.1 Tarification changement de zonage
  - 9.2 Amendement du plan d'urbanisme - Règlement 170
  - 9.3 Amendement du règlement de zonage 97-027 - Règlement 170
  - 9.4 Adoption second projet règlement 2017-207 amendant le règlement de zonage secteur avenue St-Joseph et Route 112
- 10. INCENDIE
  - 10.1 Autorisation pour signature de la nouvelle entente d'entraide
  - 10.2 Appel d'offres - Services professionnels garage incendie
  - 10.3 Achat motoneige et remorque
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. PROCHAINE SÉANCE
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-05-7129

ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 9 avril 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 9 avril 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 9 avril 2018.

18-05-7130

ADOPTÉ

### 4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- La Bouquinerie a besoin de bénévoles pour s'occuper du Club de lecture pour l'été;

- Madame St-Pierre donne les statistiques de fréquentation de La Bouquinerie;
- Dates à venir pour la négociation de la convention collective.

**Mme Anabel Vachon** nous fait un suivi :

- OMH : une rencontre a eu lieu en avril
- Mardis de la Culture : on est en préparation
- Cours de natation : les inscriptions seront jeudi cette semaine et les cours auront lieu à Ste-Clotilde.

**M. Pascal Lessard** nous informe sur :

- Comité d'embellissement : une rencontre a eu lieu à ce jour, parmi leurs priorités il y a le talus de la route 112, la place des ancêtres, aménagement paysager à la base du panneau lumineux;
- La municipalité participera à un concours organisé par les Fleurons
- Chambre de Commerce : rencontre a eu lieu le 17 avril dernier
- Des arbres seront remis gratuitement aux résidents prochainement
- Aréna : le Gala de Boxe fut une réussite;  
Les travaux à l'aréna sont débutés;  
Des lettres ont été envoyées pour demander de l'aide financière au Comité aréna et Hockey mineur.

**M. Patrick Bergeron** nous apporte de l'information sur :

10<sup>e</sup> Avenue et St-Joseph : évaluation des travaux à faire  
OMH : États financiers présentés  
Maison des Jeunes : les travaux avancent bien dans la nouvelle maison, l'ouverture officielle est prévue le 16 juin.

**M. Marco Bernard** nous fait un suivi :

- 2 sorties incendie
- Déjeuner des pompiers le 20 mai prochain
- Achat d'une motoneige et d'une remorque qui sont subventionnées pour presque la totalité du coût d'acquisition
- Info ÉcoCentre : rencontre à venir

**M. François Baril** nous fait un suivi :

- Politique familiale : rencontre Ste-Clotilde pour les aider à mettre cela en branle
- Incroyables Comestibles : Formation sera publicisée sous peu
- Gala reconnaissance du 27 avril dernier fut un succès
- Mise à jour de la politique familiale et MADA : Consultation sera à faire
- Patrimoine bâti : Anabel fera des démarches dans ce sens pour la formation d'un comité

## 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 5.1 Comptes à payer - avril 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'avril 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 383 123,08 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 334 822,82 \$. Un montant de 48 300,26 \$ pour les prélèvements de salaires d'avril est également approuvé.

18-05-7131

ADOPTÉ

### 5.2 Embauche d'une ressource cadre aux travaux publics

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le début du processus de sélection en vue de l'embauche d'une ressource cadre aux travaux publics.

18-05-7132

ADOPTÉ

## 6. CORRESPONDANCE

**Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

Le Carrefour Jeunesse-Emploi de Frontenac nous fait parvenir une proposition d'association avec la municipalité afin d'offrir des ateliers pour aider les jeunes à se trouver un emploi à la hauteur de leur talent, dans nos locaux et ce, tout à fait gratuitement.

Nous avons reçu une lettre d'une citoyenne nous demandant s'il était possible de fournir un emplacement où les résidents pourraient disposer de leurs matières végétales.

Nous avons reçu un courriel d'une résidente qui souhaite joindre son nom à celui d'une autre résidente demandant si une subvention est possible pour l'achat de couches lavables comme c'est le cas dans plusieurs autres municipalités. Toutes ces demandes seront regroupées dans l'étude du dossier environnemental.

Réception du rapport financier annuel de la Régie intermunicipale de Beauce-Amiante.

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 Permis de réunion**

#### **7.1.1 Terrain de balle au Parc Oasis**

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour toutes les activités ayant lieu au parc Oasis.

Le coût du permis est de 445 \$. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain du Parc Oasis lors des activités inscrites sur la demande de permis de réunion.

**18-05-7133**

**ADOPTÉ**

#### **7.1.2 Feu de la St-Jean**

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du feu de la St-Jean qui aura lieu sur le terrain voisin du Centre Desjardins.

Le coût du permis est de 89 \$. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain voisin du Centre Desjardins lors de cet événement.

**18-05-7134**

**ADOPTÉ**

Le comité de la Grande démolition s'engage à rembourser le coût du permis de réunion pour le Feu de la St-Jean à la Municipalité d'East Broughton.

#### **7.1.3 Show de bleue & Grande démolition**

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du « show » de bleue et pour la Grande Démolition qui auront lieu sur le terrain voisin du Centre Desjardins.

Le coût des permis est de 89 \$ pour chacun des 2 événements. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain voisin du Centre Desjardins lors de cet événement.

**18-05-7135**

**ADOPTÉ**

Le comité de la Grande démolition s'engage à rembourser le coût des permis de réunion pour le Show de bleue & Grande

démolition à la Municipalité d'East Broughton.

#### **7.1.4 Mardis de la Culture**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue des Mardis de la Culture qui auront lieu au Parc Le Broughtonnais.

Le coût du permis est de 89 \$ pour chacun des 4 événements. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain du Parc Le Broughtonnais.

**18-05-7136**

**ADOPTÉ**

#### **7.2 Embauche coordonnateur soccer**

ATTENDU que M. Samuel Cliche a été coordonnateur au soccer dans les années précédentes et qu'il a répondu aux exigences;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur Samuel Cliche à titre de coordonnateur au soccer;

Monsieur Cliche est embauché pour un terme de 10 semaines, selon le nombre d'heures requises pour effectuer le travail et ce, pour la période estivale 2018, au taux horaire de 13,50 \$/heure. Le coordonnateur devra être inscrit au Centre d'Emploi.

**18-05-7137**

**ADOPTÉ**

#### **7.3 Embauche coordonnateur terrain de jeux**

ATTENDU que M. Gabriel Breton a été coordonnateur du terrain de jeux dans les années précédentes et qu'il a répondu aux exigences;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu unanimement :

Que monsieur Gabriel Breton soit embauché à titre de coordonnateur au terrain de jeux (Camp de jour);

Monsieur Breton est embauché pour un terme de 10 semaines de 35 heures/semaine pour la période estivale, et ce, au taux horaire de 14.25\$/heure.

**18-05-7138**

**ADOPTÉ**

#### **7.4 Embauche animateurs terrain de jeux**

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher par l'entremise du Centre d'emploi :

Adrianna Vachon (13,00\$/h)

Amélia Gagnon-Paré (12,25\$/h)  
 Alexia Roy (12,50\$/h)  
 Alyssa Poulin (12,50\$/h)  
 Cédrik Groleau (12,50\$/h)  
 Sarah-Maude Thivierge (12,75\$/h)

à titre d'animateurs/animatrices du terrain de jeux 2018 et ce, pour une période de 7 semaines au taux horaire ci-haut mentionné, préalablement établi selon leur nombre d'années d'expérience.

Madame Laurie Lévesque est également embauchée au service de garde au taux horaire de 12,00 \$.

18-05-7139

ADOPTÉ

### 7.5 Autorisation Show de bleue, Grande démolition et Grande Cochonnerie

Le comité de démolition nous a fait parvenir sa demande d'autorisation pour l'organisation du feu de la St-Jean, du Show de bleue et de la Grande démolition ainsi que pour le méchoui (La Grande Cochonnerie) du 23 juin prochain.

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement d'autoriser le Comité de démolition à faire le feu de la St-Jean le 23 juin 2018 et ce, avec les conditions suivantes :

- Aucune accumulation de bois ne sera tolérée en dehors de l'endroit où sera monté le feu;
- Le Service incendie devra être sur place de façon bénévole;
- Le terrain devra être remis à l'état initial avant le 27 juin.

18-05-7140

ADOPTÉ

### 7.6 Acceptation rapport financier de la Bouquinerie

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier 2017 de la bibliothèque municipale LA BOUQUINERIE.

18-05-7141

ADOPTÉ

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Oriflammes

Attendu que le conseil de la MRC désire réaliser le projet d'identification des points d'entrées de la MRC afin de positionner le territoire de la MRC et de concourir au développement d'une image identitaire forte, accueillante, dynamique et rafraichissante ;

Attendu qu'il a été décidé que le moyen privilégié pour réaliser cet objectif est par l'implantation d'oriflammes ;

Attendu que par la résolution CM-2017-02-7800, il a été convenu que les municipalités concernées devront voir à effectuer les changements des oriflammes et voir à l'entretien de l'endroit choisi ;

Attendu que la municipalité d'East Broughton a été ciblée pour l'installation des oriflammes ;

Attendu qu'en juillet 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé un document concernant l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs à l'intérieur des emprises routières du Ministère ;

Attendu qu'il est nécessaire que les oriflammes soient installées dans les secteurs où la vitesse maximale est de 50 km/h et à une distance minimale de 1 mètre des limites d'emprise routière ;

Attendu que Tourisme région de Thetford fournira les panneaux de vinyle et la quincaillerie nécessaire à leur installation sur les lampadaires ;

En conséquence il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu ce qui suit, à savoir :

La municipalité d'East Broughton s'engage à :

1 Ce qu'une personne responsable de la municipalité est présente lors de l'installation initiale des poteaux pour s'assurer qu'ils soient implantés précisément au site choisi et qu'aucun obstacle (servitude enfouie ou autres) ne se situe à l'emplacement des poteaux ;

2 Procédez à l'installation des oriflammes à la réception de ceux-ci et à gérer l'installation des oriflammes « événementielles » ou « attrait touristiques » de 6 à 8 fois par année, et ce, sur une période de 10 ans ;

3 Assumer l'installation périodique des oriflammes et aviser Tourisme Région de si un ou des oriflammes se détériorent et à les changer au besoin.

4 Compléter, lorsque nécessaire, le formulaire « d'autorisation pour l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs de long des routes » du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



## 9. URBANISME

### 9.1 Tarification changement de zonage

ATTENDU qu'actuellement la municipalité d'East Broughton ne charge aucun frais lors d'une demande de modification de zonage impliquant une modification au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU qu'une recherche a été faite afin de connaître les procédures à cet effet dans d'autres municipalités de la MRC ayant un nombre comparable de citoyens;

ATTENDU que cette demande occasionne plusieurs frais, notamment pour la publication dans un journal local;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer le coût d'un changement de zonage impliquant une modification du schéma d'aménagement de la MRC à 1 000 \$.

18-05-7143

ADOPTÉ

### 9.2 Amendement du plan d'urbanisme - Règlement 170

Dans le cadre du règlement 170, la Municipalité d'East Broughton demande à la MRC des Appalaches de modifier le plan d'urbanisme par le projet de règlement intitulée « Premier projet du règlement 2018-208 amendant le plan d'urbanisme ».

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la MRC des Appalaches à présenter le Premier projet du règlement 2018-208 amendant le plan d'urbanisme et son calendrier d'adoption.

18-05-7144

ADOPTÉ

### 9.3 Amendement du règlement de zonage 97-027 - Règlement 170

Dans le cadre du règlement 170, la Municipalité d'East Broughton demande à la MRC des Appalaches de modifier le règlement de zonage 97-027, par le projet de règlement intitulée « Premier projet du règlement 2018-209 amendant Le règlement de zonage 97-027 ».

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la MRC des Appalaches à présenter le Premier projet du règlement 2018-209 amendant Le règlement de zonage 97-027 et son calendrier d'adoption.

18-05-7145

ADOPTÉ

### 9.4 Adoption du second projet du règlement numéro 2018-207 amendant le règlement de zonage secteur avenue St-Joseph

**et Route 112.**

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une station-service incluant un dépanneur et un lave-auto à l'intersection du boulevard Robert-Vachon (route 112) et de l'avenue Saint-Joseph ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement d'adopter le second projet du règlement numéro 2018-207 amendant le règlement de zonage secteur avenue St-Joseph et Route 112.

#### **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Règlement amendé**

Le règlement de zonage numéro 97-027 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

#### **Modification du plan de zonage**

Le plan de zonage numéro 31122-97-027 est modifié selon la modalité décrite ci-après. Cette modification est illustrée sur les plans parcellaires 2018-207 joints au présent règlement sous l'annexe A.

**Modification** Le secteur de zone mixte Mc 11 est créé à même une partie du secteur de zone résidentiel Rb 5 et d'une partie du secteur de zone mixte Mb 3.

Les lots concernés par cette modification sont :

- pour le secteur de zone Rb 5 : 4 544 296 et 4 544 298
- pour le secteur de zone Mb 3 ; 4 544 302

Une partie du lot 4 545 730, correspondant à une partie de l'emprise de la route 112 (boulevard Robert-Vachon) est également inclus dans le nouveau secteur de zone mixte Mc 11.

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le Maire

---

La directrice générale adjointe/sec. Trésorière

---

Une version complète du règlement est disponible au bureau municipal.

18-05-7146

**ADOPTÉ**

## 10. INCENDIE

### 10.1 Autorisation pour signature de la nouvelle entente d'entraide

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à signer la convention d'entente d'entraide intermunicipale avec la régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin.

18-05-7147

**ADOPTÉ**

### 10.2 Appel d'offres - Services professionnels garage incendie

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Directrice générale adjointe à faire des appels d'offres concernant les services professionnels dans le cadre du projet du garage incendie.

18-05-7148

**ADOPTÉ**

### 10.3 Achat motoneige et remorque

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une motoneige et d'une remorque au montant de 13 400 \$. Une subvention de 12 000 \$ est à recevoir pour ces équipements.

18-05-7149

**ADOPTÉ**

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Les coûts engendrés par le non-respect des durées des pauses par les employés;
- Précisions demandées concernant les oriflammes;
- Dépenses engendrées par l'achat d'une motoneige et remorque et nombre d'interventions ayant nécessité la motoneige dans les 10 dernières années;

- Stationnement sur la rue Principale : quelle est la position du conseil face aux interdictions de stationner. Présentement les commentaires sont recueillis mais aucune décision n'a été prise.
- Le comité qui a été formé pour l'entente avec Sacré-Cœur-de-Jésus pour les loisirs prévoira une rencontre sous peu.
- Les états financiers 2017 seront présentés lors de la séance publique du 4 juin prochain;
- Le simulateur incendie sera peint;
- Les prévisions budgétaires prévues pour de l'embellissement sont de combien en 2018;
- Début du balayage des rues et endroit pour disposer de la terre ou de la gravelle : les résidents peuvent aller en disposer sur le terrain appartenant à la municipalité dans le parc industriel. Les feuilles mortes y sont interdites.
- Évaluation des terrains de la rue Létourneau
- Santé Sécurité au travail
- Un citoyen demande à quel endroit on peut s'informer pour le fonctionnement des micros de la salle du Conseil.

**11. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 4 juin à 19 h 30.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 24.

18-05-7150

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe